Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre : le grand silence

RAVAUX RUE OGER, travaux rue Yvonne, travaux rue des Blagis: la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (Cahb), désormais chargée de gérer les eaux usées et les eaux pluviales de l'agglomération, ne chôme pas. Elle a entrepris plusieurs travaux sur notre comen s'appuyant sur le « Règlement communautaire d'assainissement », mis en vigueur au 1er janvier 2006. Ce règlement vise l'objectif d'un « rejet zéro » d'eaux pluviales, c'est-à-dire d'une rétention complète des eaux à la parcelle, et prévoit qu'une enquête de conformité des branchements devra être réalisée à chaque mutation de bien par le ven-

Cela ne va pas sans susciter nombre de questions de la part de nos concitoyens, ce qui nous a amenés à adresser une lettre au président de la Cahb le 8 novembre 2006, pour lui demander des éclaircissements sur plusieurs points :

La politique affichée de séparation des eaux répond-elle à une décision de la Cahb ? Si oui, guelle délibération ?

Le stockage des eaux pluviales est aujourd'hui très contesté par le ministère de la Santé qui ne souhaite pas voir se multiplier des sources potentielles de risques sanitaires. Sa position est claire : stocker le moins possible et réserver les eaux pluviales pour les jardins, afin d'éviter les risques d'un double réseau : retours d'eau, aspiration des eaux polluées dans le réseau d'eau potable.

De Pourquoi alors privilégier le réseau séparatif alors que de nombreuses zones urbaines et des régions entières ne construisent que des réseaux unitaires pour essayer de traiter le maximum de pollution, y compris la pollution pluviale?

- ▶ Est-ce une exigence non explicite des collectivités « en aval » de la Cahb comme le Département des Hauts-de-Seine, propriétaire de réseaux en aval de ceux de la Cahb, ou le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) dans les réseaux duquel toutes les eaux usées pluviales et/ou les eaux mélangées aboutissent ?
- ▶ Le préfet a-t-il pris un arrêté autorisant les travaux et validant l'ensemble des investissements conformes au programme d'assainissement ?
- A défaut, les dispositions relatives aux obligations de raccordement ne sont-elles pas <u>nulles et non avenues</u> puisqu'en aucune façon sanctionnées par des dispositions les rendant d'application obligatoire?

Les textes prévus par la réglementation doivent permettre d'informer exactement les usagers et les citoyens des enjeux fondamentaux de la politique de l'assainissement que souhaite mettre en place la Cahb.

- ▶ Est-ce bien la procédure appliquée ? Sinon, pourquoi se priver de ces outils au risque de voir une non adhésion, voire un refus, de riverains de se conformer à une règle non valable, ce que l'on mesure là où des travaux ont eu lieu dans Bourg-la-Reine ?
- ▶ Le règlement communautaire d'assainissement a été adopté dans une discrétion absolue : pas d'information des 200 000 habitants de la Cahb alors qu'ils sont évidemment concernés par la mise en œuvre de cette politique. Comment la Cahb souhaitet-elle corriger cela ?

À l'heure où nous écrivons, c'est-àdire exactement deux mois après l'envoi de ce courrier, **aucune réponse** ne nous est parvenue. Cela signifie-t-il que, comme nous le suspectons, le Règlement communautaire d'assainissement n'est en réalité pas « opposable » à nos concitoyens, pour reprendre un terme d'actualité ? Cela signifie-t-il que le président de la Cahb ne se soucie aucunement de répondre aux questions de ses administrés ? Les deux ?

Jean-Pierre Lettron.

LISTE BOURG-LA-REINE DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

Notre ville en travaux

ES TRAVAUX de voirie dans notre commune continueront à être ∎nombreux en 2007. La mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales du réseau d'assainissement, la mise en souterrain de réseaux aériens (électricité, téléphone, câble vidéo) et les travaux de génie civil du réseau d'éclairage public concerneront plusieurs secteurs de notre commune : rue Ravon, av. Aristide-Briand, rue des Blagis, bd. Carnot et autres. Tous ces travaux engagent l'avenir de Blr pour longtemps. Il aurait donc été plus que souhaitable que de larges débats aient précédé chacune de ces décisions prises, d'autant plus que nombreux sont aujourd'hui les riverains en colère dans les rues ayant déjà subi ces travaux, rue Oger par exemple, en découvrant qu'ils devront payer les raccordements au réseau d'assainissement, alors que ces travaux étaient normalement pris en charge par le budget communal avant que la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre prenne en charge la gestion de ces réseaux. N'hésitez pas à me faire parvenir vos plaintes, commentaires, suggestions par courriel ou à mon adresse postale à la mairie.

Pour tous contacts: carmen-gonzalez@wanadoo.fr

Carmen Galaup-Gonzalez.

Permanence des élus de l'opposition

Le samedi matin, de 10 h à midi, dans le local situé à l'annexe de la mairie, 1, boulevard Carnot. Tél. : 01 41 13 66 41 - courriel : citoyenblr@free.fr site : http://citoyenblr.free.fr